



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION "PRESTATION DE
SERVICE DES ACCUEILS DE LOISIRS
(ALSH) ACCUEIL ADOLESCENTS"**

**DÉCISION N° DM-21-403
EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

VU le projet de convention adressé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, en date du 4 novembre 2021, portant sur le financement de la prestation de service des accueils de loisirs adolescents ;

CONSIDÉRANT que les Espaces Jeunes de la Ville sont éligibles au versement de cette prestation ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service des accueils de loisirs adolescents, qui prend effet du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211118-lmc1H9087H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/11/2021 Date de Publication : 18/11/2021
